



changement de poste lors d'un congé parental à temps partiel

Par **mouche123**, le **16/01/2011** à **13:18**

Bonjour,

j'ai pris un congé parental à temps plein de 3 mois. Je souhaite poursuivre mon congé parental à temps partiel (50%). Je suis cadre commerciale, pour des raisons d'organisation mon employeur refuse que je reprenne mon poste à temps partiel.

Il me propose à la place un autre poste (d'employé) qui me placerait sous la responsabilité hiérarchique de la personne qui me remplace actuellement en cdd. Cela me paraît difficilement tenable!

mon employeur a-t-il le droit de me proposer un poste différent du mien dans le cadre d'un congé parental à temps partiel?

merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **16/01/2011** à **13:42**

Bonjour,

Légalement, les choses sont claires, au terme d'un congé maternité ou parental, vous devez reprendre à temps plein ou partiel le même emploi ou un emploi similaire...

Je vous conseillerais même de contacter la [HALDE](#) en plus de vous rapprocher des représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...